



VILLE DE
SISTERON 

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2025-05-06
DECISION DU MAIRE

**BAIL PROFESSIONNEL - MAISON DE
SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
DE SISTERON**

Dr NATARIO FARIAS Nuno
Cabinet N° 11 + Locaux communs partagés

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que le Cabinet n°11 situé dans les locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron est libre.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec le Dr NATARIO FARIAS Nuno, domicilié 8 Avenue Paul Arène – 04200 SISTERON, un bail professionnel pour l'occupation d'une partie des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron – située 1 bis Avenue des Arcades - 04200 SISTERON – Cabinet n° 11 de 19.6 m² ainsi qu'à titre partagé, les locaux communs d'une surface de 140,3 m².

ARTICLE 2 : Ce bail est consenti pour une durée de six années à compter du 01-08-2025- période renouvelable.

ARTICLE 3 : Ledit bail est consenti moyennant le versement d'un loyer mensuel de 382 € révisable ainsi que le versement de provisions périodiques pour charges (88 € en 2025), et d'un dépôt de garantie d'un montant de 470€.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, Dr NATARIO FARIAS Nuno.

Fait à SISTERON, le 19-06-2025

Le Maire,
D. SPAGNOU.

